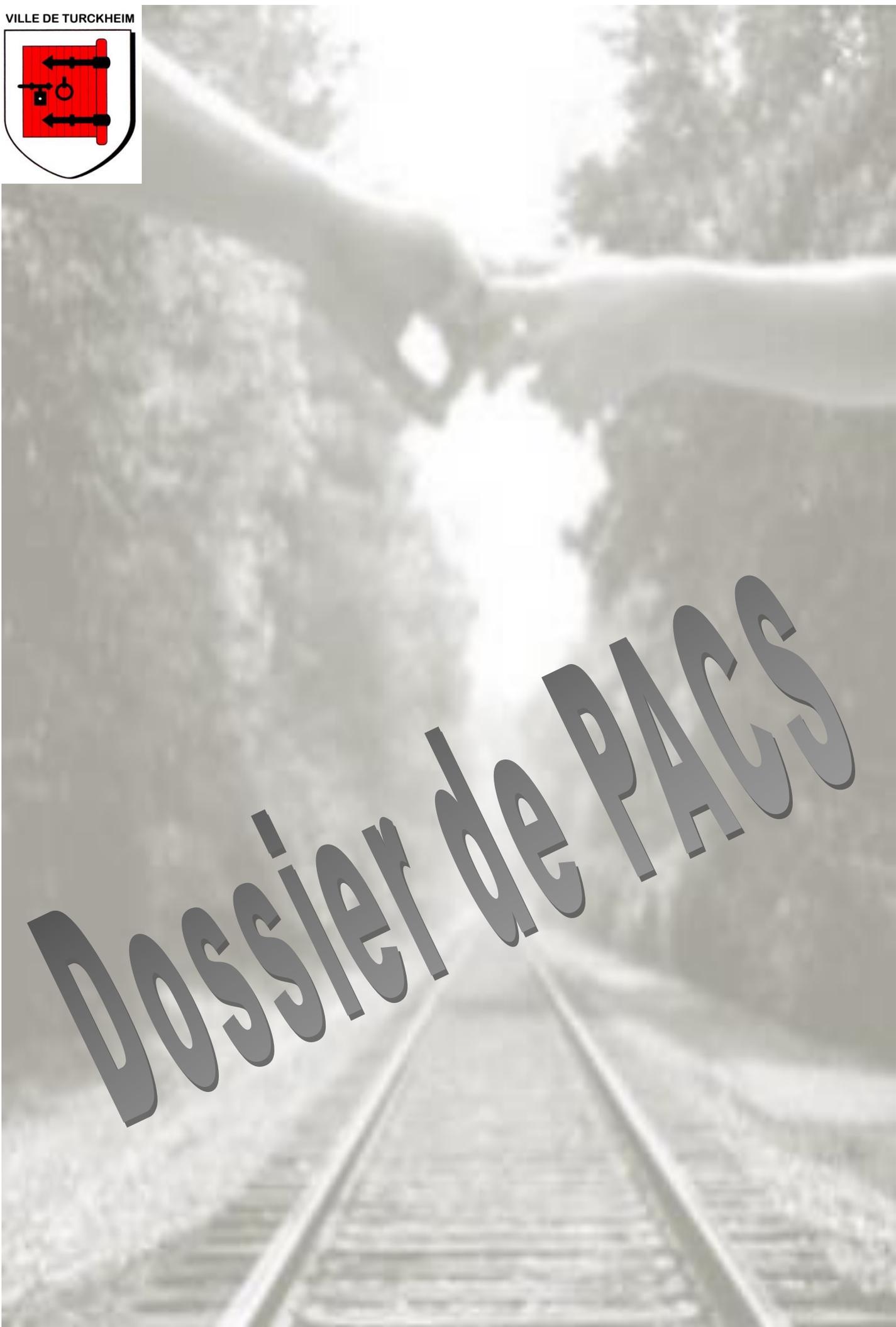
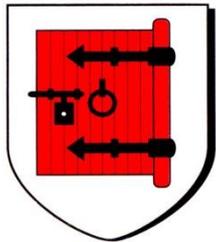


Liste des documents à fournir :

- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (CERFA n°15725-03) (fournie et **à ne pas dater ni signer**)
- Convention-type de pacte civil de solidarité (CERFA n°15726-02) (fournie et **à ne pas dater ni signer**)
- Extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation des 2 futurs partenaires
Ne devant pas dater de plus de 3 mois à la date de la célébration du PACS
- Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité pour les 2 futurs partenaires – l'originale de la pièce doit être présentée au moment du dépôt du dossier
- Si l'un des futurs partenaires est de nationalité étrangère et né à l'étranger :
Un certificat de coutume et les pièces d'Etat-Civil correspondantes (traduit par un traducteur assermenté – idem pour l'extrait d'acte de naissance)
- Si l'un des futurs partenaires est veuf, acte de décès du précédent conjoint
- Convention spécifique de pacte civil de solidarité rédigée par les partenaires (papier libre)



Dossier de PACS